

## IMMIGRÉS - IMMIGRÉS - IMMIGRÉS - IMMIGRÉS -

Fiche « Présidentielles 1981 »

### LES IMMIGRÉS PROPOSITIONS DU P.S.U.



*Ils sont plus de quatre millions, ces hommes, ces femmes, ces enfants qui ont quitté leur pays pour venir travailler et vivre en France.*

*La domination qu'exercent les économies des grandes puissances sur leur pays a provoqué un sous-emploi et un chômage qui les contraignent à l'émigration. Ils sont deux millions de travailleurs et parmi eux, beaucoup (la moitié) ont laissé au pays leur famille, soit : quatre autres millions de personnes qui sont directement tributaires, à l'étranger, de la situation faite ici aux immigrés.*

*L'exploitation dont ils sont victimes, les conditions de vie qui leur sont réservées, la répression policière qu'ils affrontent, les attentats à leurs libertés fondamentales ont souvent été dénoncées. Depuis quelques années surtout, le CNPF et le gouvernement laissent entendre, et parfois disent clairement, que leur départ serait une solution à la crise de l'emploi ; les refoulements et les expulsions se multiplient ; un climat de xénophobie est entretenu. Alors, comme en plus ils ne votent pas, mieux vaut ne pas trop en parler pendant cette campagne électorale... sauf si l'attachement aux libertés, le souci de justice et de solidarité, la volonté de construire le socialisme, l'emportent sur la pêche des voix, y compris de celles qui aiment mieux les étrangers chez eux ou chez les autres, que chez nous.*

*Gouvernement et patronat ont fait appel à la main d'œuvre immigrée dans les années 60, pour,*

*d'une part répondre aux nécessités économiques d'une croissance qui faisait fi des possibilités énergétiques, des équilibres écologiques et des besoins des gens et pour, d'autre part, faire pression sur les travailleurs et freiner les mouvements revendicatifs. Le P. S. U. qui, depuis sa création se bat pour un autre type de développement, pour la reconnaissance et l'extension de leurs droits aux travailleurs, ne peut que dénoncer cette utilisation de l'immigration comme il condamne le recours à l'intérim, aux auxiliaires, à tout ce qui peut diviser la classe ouvrière.*

*Résolument anti-impérialistes, nous ne pouvons accepter cette traite des pays dominés où le capitalisme pille les richesses naturelles et s'alimente en travailleurs soit pour les faire venir en Europe, soit pour les exploiter sur place. Tout homme doit pouvoir vivre et travailler au pays, et, nous ajouterons, pour son peuple. Ceci est vrai en France, mais aussi en Europe méditerranéenne, en Afrique, qu'elle soit noire ou blanche, et partout dans le monde.*

*Mais plus de quatre millions d'immigrés vivent ici. Lorsqu'ils se battent pour des droits égaux à ceux des français, ils s'opposent aux intentions de division du patronat, et leur lutte est la nôtre. Lorsqu'ils dénoncent la domination dont sont victimes leurs pays d'origine, ils apportent leur contribution à la lutte anti-impérialiste. Lorsqu'ils entendent s'exprimer eux-mêmes sur les problèmes*

qui les concernent, ils rejoignent les aspirations autogestionnaires.

*L'immigration a été bloquée en 1974 mais elle se renouvelle : les jeunes générations, ceux qui sont venus en bas âge ou qui sont nés en France, remplacent leurs pères dans les mêmes fonctions économiques, avec la même précarité. Pour ceux qui vivent ici depuis plusieurs dizaines d'années, pour ceux qui sont nés ici, quel est leur pays ? Celui qui est marqué sur leur carte d'identité ? Celui où ils vivent et travaillent ? La revendication : « VIVRE, TRAVAILLER AU PAYS » est très liée aux luttes des minorités nationales. Aujourd'hui, d'autres minorités se constituent, sans base territoriale, mais où l'unité se forge dans une culture autre, dans une expérience commune, avec des revendications spécifiques. Cette ou ces minorités devront voir leurs droits reconnus.*

## DES DROITS ÉGAUX

### • AU NIVEAU SOCIAL

- Lorsque leur famille est restée au pays, les immigrés ne touchent les allocations qu'au taux en vigueur dans leur pays.
- Malades ou retraités, les immigrés retournés au pays ne touchent les prestations ou la retraite qu'au taux en vigueur dans leur pays.
- Les familles immigrées en France se voient refuser certains avantages *familles nombreuses*, réduction dans les transports, par exemple.

Cependant les immigrés sont soumis aux mêmes cotisations et aux mêmes impôts que les français. Ils voient donc une partie de leurs salaires différés, détournés et les caisses d'allocation font ainsi plus de deux milliards de bénéfice sur leur dos. Une petite partie (1/3) alimente le FAS qui finance des réalisations pour les immigrés - qui ne profitent pas toujours aux seuls immigrés - (logement, accueil, formation).

### *IL FAUT METTRE FIN À CE VOL*

- *Egalité totale des droits sociaux, y compris pour les familles restées au pays d'origine.*
- *Suppression du FAS et prise en charge par chaque ministère, sur son budget, des problèmes spécifiques des travailleurs immigrés.*

### • POUR LE TRAVAIL ET LE SÉJOUR

. Pour pouvoir résider en France, un étranger doit avoir *une carte de séjour*.

. Pour pouvoir travailler, un étranger doit avoir *une carte de travail* (ou, pour les africains noirs ou les algériens qui ne sont pas assujettis à la carte de travail, une mention « travailleurs salariés » sur leur

carte de séjour ou de résidence).

. Ces cartes sont de durée variable (1, 3, 10 ans) et les cartes de travail de 1 à 3 ans comportent des limites géographiques et professionnelles.

. Lors du renouvellement de ces cartes, les immigrés font souvent l'objet de tracasseries administratives. S'ils sont sans travail, s'ils sont restés trop longtemps hors de France, s'ils ont changé de région ou de profession... ils peuvent se voir refuser le renouvellement et être refoulés hors de France.

. A tout moment, le préfet et le ministre de l'Intérieur peuvent engager une procédure d'expulsion du territoire à l'encontre d'un immigré parce qu'il « trouble l'ordre public ».

### *LE P. S. U. PROPOSE*

- *L'Institution d'une carte unique d'identité valable sur tout le territoire, renouvelable de plein droit et qui ne pourrait être retirée sous aucun prétexte.*

- *L'abrogation de la procédure administrative d'expulsion.*

### • POUR SE LOGER

. Les Immigrés sont généralement parqués dans des cantonnements de chantier, des foyers, des cités de transit, des quartiers H.L.M. réservés, sous surveillance patronale et policière.

. Ils se sont souvent battus contre ces conditions de logement : grève de loyer, résistance à l'expulsion, etc...

. Le projet de loi d'Ornano veut légaliser cette « ghettorisation » en instituant un statut de résident qui ne reconnaît aucun droit de locataires à ceux qui habitent les foyers (immigrés, jeunes, vieux...)

### *LE P. S. U.*

- *S'oppose à tout contrôle de l'employeur sur le logement de ses salariés qu'ils soient français ou immigrés.*

- *Refuse toute ségrégation dans l'habitat*

- *Se bat pour une politique sociale du logement dégagée des intérêts privés et qui permettrait de répondre aux besoins des différentes catégories de la population*

- *Exige un réel contrôle des locataires quels qu'ils soient, sur les conditions d'habitat, des loyers et des charges.*

### • POUR SE FORMER

. Un immigré sur quatre ne sait ni lire ni écrire en français.

. En F.P.A., les immigrés n'ont accès qu'à certaines catégories de professions : gros-œuvre, bâtiment, métallurgie...

. Ils bénéficient très rarement de la loi de 71 sur la formation continue

. La formation en direction des femmes immigrées reste du ressort du bénévolat et se limite souvent à en faire un bonne ménagère à la française.

. La scolarisation des enfants immigrés, malgré quelques efforts ces dernières années, conduit généralement à l'échec, aux classes dépotoirs et à la déculturation.

*Les immigrés sont en droit d'attendre :*

- Une scolarisation pour leurs enfants, qui respecte les différences culturelles et qui ne soit pas sélective
- Une adaptation de la loi sur la formation continue qui leur permette d'atteindre l'égalité avec les travailleurs français.
- Un accès à toutes les formations professionnelles pour adultes.

#### • POUR S'EXPRIMER

*Les immigrés, en vertu du décret de loi de 1939 :*

- ne peuvent créer leurs propres associations sans l'autorisation préalable et le contrôle permanent du ministre de l'intérieur
- ne peuvent participer comme administrateur à une association française (sportive, de locataires, de parents d'élèves, de solidarité...), ni en constituer plus de 25 % des membres.

*Chaque année, plusieurs associations de travailleurs ou d'étudiants étrangers sont dissoutes.*

*Quotidiennement, des immigrés sont expulsés ou font l'objet de tracasseries administratives lors du renouvellement de leur carte parce qu'ils sont connus comme militants syndicalistes ou politiques ou parce qu'ils ont participé à des luttes.*

*Avec les immigrés nous exigeons :*

- L'abrogation du décret de 1939 qui, pris en temps de guerre, réduit à néant la liberté d'association;
- la suppression de la procédure administrative de l'expulsion qui donne tout pouvoir au Ministre de l'intérieur et aux préfets;
- le droit pour les immigrés de s'organiser entre eux.

#### • POUR LES IMMIGRÉS DES D.O.M.-T.O.M.

*Aux quatre millions d'immigrés, il faut ajouter les 200 à 250 000 originaires des DOM- TOM.*

*Français sur le papier, ils sont des travailleurs immigrés en raison de l'éloignement de leur pays, mais aussi de la couleur de leur peau, de leur manière de parler, de leurs coutumes, de leur manque de formation.*

*Français, ils peuvent postuler un emploi, la fonction publique, mais pour y être des 'O. S.'*

*Comme les immigrés, ils subissent les tracasseries policières, le racisme, l'aliénation culturelle...*

*Un organisme, le BUMIDOM, est chargé sous couvert d'assistance sociale, de les contrôler.*

**POUR METTRE FIN À CETTE SITUATION IL FAUT :**

- Reconnaître aux populations des DOM-TOM le droit de s'autodéterminer et d'accéder à l'indépendance.
- Mettre fin au pillage économique et humain de ces départements et de leur territoire.
- Reconnaître tous leurs droits aux immigrés des DOM-TOM.

#### DES LIBERTÉS NOUVELLES

##### • POUR LES FEMMES IMMIGRÉES

- Plus d'un millions de femmes immigrées vivent en France.
- Un nombre important de femmes vivent dans leur pays du travail de leurs maris immigrés ici.

*Les unes et les autres vivent durement leur condition liée à l'autorisation de travail et de séjour accordée à leur mari.*

*les immigrées, lorsqu'elles travaillent, cumulent une triple exploitation : celle de travailleur, de femme et d'étranger.*

*A la maison, au sexisme occidental, s'ajoute souvent des traditions importées qui les cloîtent chez elles, leur font supporter les tâches ménagères, paralysent leur volonté de décider elles-mêmes de leurs maternités.*

*les femmes restées au pays vivent séparées de leurs maris avec la charge d'élever seule les enfants et dépendantes de la réception du mandat mensuel.*

*Pour mettre fin à cette situation :*

- Droit au regroupement familial sans aucune condition,
- Suppression de toute limitation pour les immigrées des droits reconnus aux femmes (en ce qui concerne l'IVG et la contraception en particulier)
- Renforcement de la lutte des femmes et établissement d'une réelle égalité entre les sexes.

##### • POUR LES JEUNES

*Du fait du nombre de couples en âge de procréer et du taux de fécondité actuellement plus élevé ; de plus en plus nombreux, ils vivent les conditions de tous les jeunes travailleurs :*

- chômage ou insécurité de l'emploi
- entassement dans les cités-dortoirs,
- absence de lieux d'expression,
- danger de délinquance
- répression et racisme anti-jeunes...

*En plus il doivent affronter :*



- une crise d'identité - ils sont rejetés par la France comme par leur pays d'origine - ils ne se sentent pas chez eux ni ici, ni là-bas,
- une insécurité permanente : ils sont contraints aux mêmes conditions de travail et de vie, à la même réglementation que leurs parents.
- un racisme violent : même nés en France, les nord-africains restent des bougnoules...

Plus encore que les français, ils sont rejetés dans les classes dépotoirs qui les condamnent à être des O.S.

A ce qu'attendent tous les jeunes, il faut ajouter pour eux :

- une scolarité qui rétablisse l'égalité des chances et qui tienne compte des cultures d'origine ;
- un droit au séjour et au travail en France garanti.
- l'arrêt de toute expulsion.

#### • POUR VIVRE EN FAMILLE

Les travailleurs immigrés sont confrontés à de nombreuses difficultés pour faire venir leur famille :

- La réglementation du « regroupement familial » exige :

- que les travailleurs soient en situation régulière,
- qu'ils aient un logement apte à héberger leur famille,
- qu'une enquête sociale certifie que l'insertion de la famille est possible.
- Malgré l'annulation par le Conseil d'Etat d'une disposition d'un décret qui interdisait l'accès au travail par le (la) con (jointe) entré(e) en France au titre de l'immigration familiale, la carte de travail est souvent refusée en raison de la la situation de l'emploi.
- Il est inadmissible qu'un travailleur immigré soit obligé de vivre ici en célibataire et que sa femme et ses enfants soient condamnés à vivre séparés de leur mari et père.
- Le droit au regroupement familial doit être reconnu et les conditions (logement, structures sociales, école etc) doivent être réunies paour le rendre possible.

#### • POUR PARTICIPER A LA VIE POLITIQUE

Les immigrés

- contribuent par leur travail à l'enrichissement national,
- alimentent le budget national en payant leurs impôts directs et indirects,
- participent au financement des collectivités locales par leurs impôts locaux,
- sont tributaires des décisions prises par les élus,

que ce soit au niveau de leurs droits comme à celui de leurs conditions de vie.

Mais il n'ont aucun droit à l'expression politique ni électeurs, ni éligibles, ils n'ont aucun contrôle sur les décisions qui les concernent.

Nous proposons :

- Une autre conception de la citoyenneté,
- non seulement fondée sur le fait d'être né dans un pays ou d'avoir opté pour une nationalité,
- mais également reconnus à ceux qui vivent et travaillent dans ce pays.
- Des mesures immédiates :
- le droit de vote reconnu pour les élections locales aux immigrés,
- la mise en place d'instances de contrôle composées d'immigrés auprès des services en charge des problèmes d'immigration, ceci au niveau national comme au niveau local.

#### • POUR ÊTRE RECONNUS COMME DIFFÉRENTS

- jusqu'en 1974, l'objectif de la politique française de l'immigration était d'assimiler les immigrés, au moins ceux d'origine européenne, d'en faire des français moyens.
- Depuis 1974, et de plus en plus, on parle de droit à la différence pour leur rappeler qu'ils ne sont pas d'ici, qu'ils devraient rentrer chez eux.
- Le pouvoir utilise une opinion publique qui veut bien supporter les immigrés, mais sans leurs odeurs de cuisine, sans leurs musique, sans leur exubérance.
- Pour nous le droit à la différence, c'est dans le respect des autres :
- le maintien de la langue d'origine et de façons de vivre propres à une communauté
- la possibilité de s'exprimer et de s'organiser à leur façon au sein des structures administratives, syndicales et politiques.
- le droit de vivre et travailler ici, sans aucune contrainte de normes culturelles.
- Le combat contre toutes formes de racisme, le refus de l'autre.

---

Sur chacun des thèmes évoqués ici nous avons voulu uniquement rappeler les points les plus importants. Pour une analyse plus détaillée, nous vous invitons à vous reporter au PSU DOCUMENTATION N°141 d'octobre 80 : LES IMMIGRÉS AUJOURD'HUI.

La Commission Immigrés du PSU